



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@labbaye.ch

Au Conseil communal

1344 L'Abbaye

Réf.

**Préavis N° 10 / 2013 - Télési du Lac de Joux mise en conformité des installations
du Sapelet et du Communal et divers entretien**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Société du Télési du Lac de Joux SA, soutenue depuis de nombreuses années par la commune de l'Abbaye, s'est de nouveau approchée des autorités pour faire face à de nouvelles dépenses importantes ; ceci afin de mettre en conformité les installations du Communal, du Sapelet ainsi que des frais d'entretien divers.

Pour mémoire, en mars 2008 (préavis 3/2008) le Conseil acceptait d'abandonner le solde de la somme de fr. 235'000.- prêtée en 1994 et ne pouvant être remboursée.

En septembre 2010 (préavis 06/2010) le Conseil acceptait d'octroyer un soutien financier pour l'investissement sur la nouvelle gare de départ, l'achat d'une dameuse d'occasion et du matériel d'entretien divers pour la somme de fr. 195'000.-, ainsi qu'un versement régulier annuel de fr. 25'000.-.

Lors du Conseil communal d'avril 2013, Monsieur Paul-Claude RoCHAT indiquait que la saison 2012-2013 a été bonne, mais que des investissements seraient nécessaires pour continuer son exploitation.

A noter qu'un financement « LADE » n'est malheureusement pas possible dans ce cas.

La Municipalité est déterminée à soutenir cette société avec son activité sportive et touristique pour la région.

De plus, la commune de Cuarnens a aussi manifesté son soutien auprès de la société du Télési et déposera un préavis prochainement pour la somme de fr. 16'000.-

Les coûts pour la mise en conformité (saison 2013-2014) ainsi que l'entretien à moyen terme et chiffrée de la manière suivante :

<u>Le Communal de l'Abbaye (longueur 400 m.)</u>	(dans les 2 ans)	Obligatoire en 2013
Entretien ligne sécurité et divers	3'000.00	3'000.00
Sécurité des potences	2'430.00	
Poulie retour	6'600.00	6'600.00
Révision réducteur (variateur)	5'000.00	
<u>Le Sapelet (longueur de 1400 m.)</u>		
Entretien ligne, sécurité, galets et divers	5'000.00 *	
Sécurité des potences	3'510.00 *	
Poulie retour	7'478.00 *	7'478.00
Modification moteur (variateur)	15'000.00	
* travaux pris en charge par la commune de Cuarnens sous réserve d'acceptation du préavis communal pour la somme arrondie à fr. 16'00.00		
<u>Les Collondès</u>		
Frein de sécurité, bobinage	1'500.00	1'500.00
Réparation poulie retour +mise en conformité	2'500.00	2'500.00
Entretien dameuse	15'000.00	15'000.00
<u>Lac de Joux</u>		
Kit axe poulie 8 pylônes	1'800.00	1'800.00
Entretien courant sur ligne	3'200.00	
<hr/>		
Totaux	77'018.00	42'878.00
Déduction part Commune de Cuarnens	-16'000.00	-16'000.00
Divers arrondis	-18.00	-18.00
<hr/>		
A charge de la Commune de L'Abbaye en 2013		26'860.00
sur deux ans (soit 26'860.00 et 34'140.00)	61'000.00	

Dès lors et compte tenu des explications ci-dessus, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 10/2013 du 26 août 2013
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude;
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

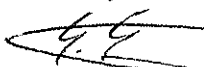
Accepte

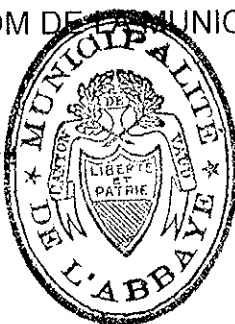
1. De verser un montant total de **fr 61'000.00** à la société du Téléski du Lac de Joux SA sur deux ans (en 2013 fr. 26'860.00 et en 2014 fr. 34'140.00) ; de faire figurer ces montants aux investissements, compte N°9141.13.10, le montant octroyé par la commune de Cuarnens étant déduit.
2. De financer ce montant par un recours à l'emprunt dans les limites du plafond d'endettement de fr 11.3 millions (31.12.2012 de fr 6'919'040.-)
3. D'amortir de la manière suivante:
 - fr. 6'100.00 par le budget, sur une période de 10 ans au maximum, la première fois en 2015, compte (150.3311).

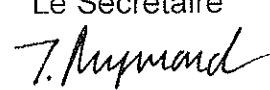
La Municipalité est à la disposition de la commission pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Gabriel GAY



Le Secrétaire

Jacky REYMOND

Municipaux responsables: Paul-Claude Rochat, vice-syndic.

Commission: Thomas Herrmann, rapporteur ; Carole Harlé, Daniel Peter, Denis Rochat et Jean-Noël Bifrare ; Matthieu Reymond et Jâmes Favre, suppl.